

**VILLE DE MUNSTER**  
(ALSACE)



**RECUEIL**  
**DES ACTES**  
**ADMINISTRATIFS**  
**DE LA VILLE DE MUNSTER**  
**68140**

**1<sup>er</sup> trimestre 2019**

Les actes complets peuvent être consultés au secrétariat de la mairie de MUNSTER.

Affiché le 3/04/2019



  
**Pierre DISCHINGER**  
Maire

## SOMMAIRE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2019

<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2019</b>	<b>Pages</b>
<b>Séance du conseil municipal du 26 février 2019</b>	<b>3 à 20</b>
<b>Séance du conseil municipal 12 mars 2019</b>	<b>20 à 23</b>
<b>Arrêtés du Maire</b>	<b>24 à 25</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Délibération complémentaire : Vente de la parcelle rue Kern reporté à l'ordre du jour du 12 mars 2019</u></p> <p><u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u></p> <p><u>Interventions - Services civiques « Éducation aux médias et à l'information »</u></p> <p><u>Cahier de doléance - Grand débat national</u></p> <p><u>Grand débat national – Samedi 9 mars à 14 h à MUNSTER</u></p> <p><u>Information : Adhésion à l'association « Rassemblement d'élus pour les libertés citoyennes alternatives au Linky »</u></p> <p><u>Information : Sirène d'alerte « test » du premier mercredi du mois</u></p>	<p align="center">-</p>
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Administration générale</u></p> <p><u>Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u></p> <p><u>Information : Marchés à procédure adaptée</u></p> <p><u>Information : Frais de géomètre</u></p>	<p align="center">-</p>
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Information : Statistiques 2018 État-civil</u></p> <p><u>Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2018 (source Pôle Emploi)</u></p>	<p align="center">-</p>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>Délibération : Contrat d'assurance groupe – Risques statutaires</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CHARGER</b> le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.</p> <p>Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.</li> <li>• Agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.</li> </ul> <p>Elles devront prendre effet au 1er janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.</p> <p>La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.</p> <p><b>D'AUTORISER</b> le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Convention de prestation de service avec la CCVM pour l'entretien des points d'apport volontaire</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> les conditions de cette convention de prestation de service avec la CCVM qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> M. le Maire ou son représentant à signer la convention.</p>	1/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Délibération : Création de poste d'agent permanent - Adjoint du patrimoine référent animation et secteur jeunesse</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CRÉER</b> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, un poste permanent d'adjoint du patrimoine référent animation et secteur jeunesse relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de 25 heures (soit 25/35<sup>èmes</sup>) ;</p> <p>Ce poste comprend notamment les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil du public ;</li> <li>▪ Animation et actions culturelles en direction notamment du public Jeunesse ;</li> <li>▪ Création et animation du pôle jeux vidéo.</li> </ul> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;</p> <p><b>DE PROCÉDER</b> à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p> <p><b>D'INSCRIRE</b> les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la collectivité territoriale.</p>	<p><b>1/03/2019</b></p>
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Délibération : Création de poste d'agent permanent - Agent d'entretien pour la salle de sports et de gymnastique</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CRÉER</b> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, un poste permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures (soit 20/35<sup>èmes</sup>) ;</p> <p>Ce poste comprend notamment les missions suivantes :</p>	<p><b>1/03/2019</b></p>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>Suite : Délibération : Création de poste d'agent permanent - Agent d'entretien pour la salle de sports et de gymnastique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel.</li> </ul> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur ;</p> <p><b>DE PROCÉDER</b> à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;</p> <p><b>D'INSCRIRE</b> les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la collectivité territoriale.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Convention fourrière SPA COLMAR et environs</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> les termes de la convention fourrière avec la SPA de Colmar et environs (<b>annexe 10</b>) ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Contrat de maintenance des installations téléphoniques de la mairie – Société ECS RESADIA</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CONTRACTUALISER</b> la maintenance des installations téléphoniques de la mairie avec la société ECS – RESADIA établie 40 rue Jean Monnet à 68200 MULHOUSE aux conditions décrites ci-dessus ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.</p>	1/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>Délibération : Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Finances</u></p> <p>Les points 5.1 à 5.16 ont été vus par la commission finances et travaux du 12 février 2019 qui a donné un avis favorable à l'unanimité à leur approbation.</p> <p><u>Les textes prévoyant que le Maire se retire lors du vote des comptes administratifs, il proposé à l'assemblée d'élire Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance.</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ÉLIRE</b> Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Compte administratif 2018 – Service de l'Eau</u></p> <p><u>Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte administratif 2018 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'<b>annexe 1 – Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau.</b></p>	1/03/2019

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																														
26 février 2019	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2018 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte de gestion 2018 du service de l'Eau.</p>	1/03/2019																														
26 février 2019	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AFPECTER</b> le résultat d'exploitation comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="319 835 1270 1417"> <thead> <tr> <th></th> <th align="right">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>POUR MEMOIRE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td align="right">40 000,00</td> </tr> <tr> <td><b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td align="right">42 449,45</td> </tr> <tr> <td><b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b></td> <td align="right"><b>82 449,45</b></td> </tr> <tr> <td><b>AFFECTATION DU RESULTAT</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i><b>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</b></i></td> <td align="right">208,33</td> </tr> <tr> <td><i><b>Affectation obligatoire (compte 1068)</b></i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td align="right">0,00</td> </tr> <tr> <td><b>Solde disponible affecté comme suit :</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td align="right">72 241,12</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td align="right">10 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	<b>POUR MEMOIRE</b>		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40 000,00	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>		Excédent	42 449,45	<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>82 449,45</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<i><b>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</b></i>	208,33	<i><b>Affectation obligatoire (compte 1068)</b></i>		- à l'apurement du déficit d'investissement	0,00	- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser	0,00	<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	72 241,12	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00	1/03/2019
	Montants																															
<b>POUR MEMOIRE</b>																																
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40 000,00																															
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>																																
Excédent	42 449,45																															
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>82 449,45</b>																															
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>																																
<i><b>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</b></i>	208,33																															
<i><b>Affectation obligatoire (compte 1068)</b></i>																																
- à l'apurement du déficit d'investissement	0,00																															
- aux réserves réglementées																																
- à l'exécution des restes à réaliser	0,00																															
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>																																
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	72 241,12																															
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00																															
26 février 2019	<p><u>Délibération : Budget primitif 2019 – Service de l'Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le budget primitif 2019 du service des Eaux dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'<b>annexe 2 – Budget Primitif 2019 du Service des Eaux.</b></p>	1/03/2019																														

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
26 février 2019	<p><u>Délibération : Compte administratif 2018 – Service d'Assainissement</u></p> <p><u>Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte administratif 2018 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'<b>annexe 3 – Compte Administratif 2018 du Service d'Assainissement.</b></p>	1/03/2019																												
26 février 2019	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2018 – Service d'Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte de gestion 2018 du service d'Assainissement.</p>	1/03/2019																												
26 février 2019	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Service Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AFPECTER</b> le résultat d'exploitation comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>POUR MEMOIRE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td style="text-align: right;">5 000,00</td> </tr> <tr> <td><b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td style="text-align: right;">36 226,51</td> </tr> <tr> <td><b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b></td> <td style="text-align: right;"><b>41 226,51</b></td> </tr> <tr> <td><b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td style="text-align: right;">36 226,51</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td style="text-align: right;">5 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	<b>POUR MEMOIRE</b>		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>		Excédent	36 226,51	<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>41 226,51</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>		<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	36 226,51	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	5 000,00	1/03/2019
	Montants																													
<b>POUR MEMOIRE</b>																														
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00																													
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>																														
Excédent	36 226,51																													
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>41 226,51</b>																													
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>																														
<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>																														
- à l'apurement du déficit d'investissement																														
- aux réserves réglementées																														
- à l'exécution des restes à réaliser																														
<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>																														
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	36 226,51																													
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	5 000,00																													

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

<b>DATE DE LA REUNION</b>	<b>OBJET</b>	<b>DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><u>Délibération : Budget primitif 2019 – Service d’Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’APPROUVER</b> le budget primitif 2019 du service d’Assainissement dont la vue d’ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de <b>l’annexe 4 – Budget Primitif 2019 du Service d’Assainissement.</b></p>	<b>1/03/2019</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><u>Délibération : Compte administratif 2018 – SPANC (Service Public d’Assainissement non Collectif)</u></p> <p><u>Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l’absence de Monsieur le Maire qui s’est retiré,</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’APPROUVER</b> le compte administratif 2018 du SPANC dont la vue d’ensemble par chapitres figure en page 5 de <b>l’annexe 5 – Compte administratif 2018 du SPANC.</b></p>	<b>1/03/2019</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2018 – SPANC</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’APPROUVER</b> le compte de gestion 2018 du SPANC.</p>	<b>1/03/2019</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – SPANC</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’AFFECTER</b> le résultat d’exploitation comme suit :</p>	<b>1/03/2019</b>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019		1/03/2019
<u>Suite : Délibération : Affectation du résultat 2018 – SPANC</u>		
		<b>Montants</b>
<b>POUR MEMOIRE</b>		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		2 276,99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>		
Excédent		0,00
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>		<b>2 276,99</b>
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>		
<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>		
- à l'apurement du déficit d'investissement		
- aux réserves réglementées		
- à l'exécution des restes à réaliser		
<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)		2 276,99
26 février 2019	<u>Délibération : Budget primitif 2019 – SPANC</u>  Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :  <b>D'APPROUVER</b> le budget primitif 2019 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en page 4 de l' <b>annexe 6 – Budget primitif 2019 du SPANC</b> .	1/03/2019
26 février 2019	<u>Délibération : Compte administratif 2018 – Énergie Photovoltaïque</u>  <u>Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré,</u>  Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :  <b>D'APPROUVER</b> le compte administratif 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l' <b>annexe 7 – Compte Administratif 2018 – Energie Photovoltaïque</b> .	1/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
26 février 2019	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2018 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte de gestion 2018 du budget annexe Energie Photovoltaïque.</p>	1/03/2019																												
26 février 2019	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p>- <b>D'AFPECTER</b> le résultat d'exploitation comme suit :</p>	1/03/2019																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>POUR MEMOIRE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créiteur)</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> <tr> <td><b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td style="text-align: right;">3 667,02</td> </tr> <tr> <td><b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4 167,02</b></td> </tr> <tr> <td><b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td style="text-align: right;">3 667,02</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	<b>POUR MEMOIRE</b>		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créiteur)	500,00	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>		Excédent	3 667,02	<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>4 167,02</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>		<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 667,02	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	500,00	
	Montants																													
<b>POUR MEMOIRE</b>																														
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créiteur)	500,00																													
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>																														
Excédent	3 667,02																													
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>4 167,02</b>																													
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>																														
<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>																														
- à l'apurement du déficit d'investissement																														
- aux réserves réglementées																														
- à l'exécution des restes à réaliser																														
<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>																														
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 667,02																													
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	500,00																													
26 février 2019	<p><u>Délibération : Budget primitif 2019 – Énergie Photovoltaïque</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le budget primitif 2019 de l'Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'<b>annexe 8 – Budget primitif 2019 Energie Photovoltaïque</b>.</p>	1/03/2019																												

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>Délibération : Extinction de créance – Service de l’Assainissement</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’ÉTEINDRE</b> les créances figurant dans le corps de la présente délibération.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Extinction de créance – Service de l’Eau</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>D’ÉTEINDRE</b> les créances figurant dans le corps de la présente délibération.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>RETRAIT de la délibération du 27 novembre 2018 : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>DE RETIRER</b> la délibération du conseil municipal : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS du 27 novembre 2018.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité décide :</p> <p><b>DE FIXER</b> le prix de vente des parcelles à 100 € l’are ;</p> <p><b>D’APPROUVER</b> la vente de la parcelle n°b/89 section 7, d’une contenance de 5a80ca, à M. Frédéric HERTZOG, résidant 7 hameau de Haslach ;</p> <p><b>D’APPROUVER</b> la vente des parcelles n°c/89 et n°a/100 section 7, d’une contenance respective de 10a78ca et de 11a98ca à Mme Barbara HANS, résidant 7 hameau de Haslach ;</p> <p><b>D’ACQUÉRIR</b> à 100 € l’are la parcelle n°a/90 section 7, d’une contenance de 11ca, appartenant à M. Frédéric HERTZOG ;</p>	1/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Délibération : Vente des parcelles Haslach à M. HERTZOG et Mme HANS</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que les frais de géomètre, frais de notaires et tous les autres frais seront à la charge des acquéreurs ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maitres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG, située 21, rue de la République à MUNSTER pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire ;</p> <p><b>DE VERSER</b> dans le domaine public la parcelle n°a/90 section 7 d'une contenance de 11ca.</p>	<p><b>1/03/2019</b></p>
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p><u>Délibération : Echange de bien immobilier entre la paroisse de MUNSTER et l'association « Bienvenue Foyer du Parc »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ÉMETTRE</b> un avis favorable sur les échanges de parcelles énoncés ci-dessus entre la paroisse protestante de MUNSTER et l'association « Bienvenue – Foyer du Parc ».</p>	<p><b>1/03/2019</b></p>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
<p><b>26 février 2019</b></p>	<p>Délibération : <u>Distraction du régime forestier et vente de terrain à Haslach au profit de la société « CH HASLACH »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE VENDRE</b> à la société CH HASLACH domiciliée 16 chemin de Saegmatt à 68140 STOSSWIHR, ou à toute entité juridique qui s'y substituerait, les terrains d'une superficie totale de 47 a 06 ca sis sur le ban de MUNSTER et cadastrés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Section 7 – parcelle a/48 – Frauenackerkopf : 34 a 02 ca bois ;</li> <li>o Section 7 – parcelle b/47 – Frauenackerkopf : 84 ca bois ;</li> <li>o Section 7 – parcelle 184 – Haslach : 12 a 20 ca bois.</li> </ul> <p><b>DE FIXER</b> le prix de vente de ces terrains, conformément à l'avis du Domaine du 7 décembre 2018 et à l'estimation de l'ONF du 17 janvier 2019 à 12 700 € ;</p> <p><b>DE PROCÉDER</b> au déboisement des terrains cédés et à la valorisation des bois préalablement à la vente ;</p> <p><b>DE CHARGER l'ONF</b> d'instruire le dossier de distraction du régime forestier des parcelles concernées, en contrepartie de soumissions au régime forestier réalisées (CM du 26 août 2014) et en cours (CM du 17 décembre 2018) ;</p> <p><b>DE CONSTITUER</b> une servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds pour l'entretien et toutes réparations de la conduite d'eau potable actuellement en service et présente dans le sous-sol des parcelles cédées, mentionnée en trait bleu sur le plan, avec pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant le tout, aux charges et conditions que Monsieur le Maire jugera convenables, à charge des parcelles section 7 n°a/48 et n°184 (fonds servant), au profit de la parcelle section 1 n°145 (fonds dominant). Cette servitude pourra être levée lors de la mise en service de la nouvelle alimentation en eau du secteur de Haslach ;</p>	<p><b>1/03/2019</b></p>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Distraction du régime forestier et vente de terrain à Haslach au profit de la société « CH HASLACH »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que l'ensemble des frais résultant de la vente seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG située 21 rue de la République à MUNSTER 68140 pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction, et notamment la demande d'autorisation de défrichement.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Acquisition d'une parcelle chemin du kleebach</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'acquisition de la parcelle n° 196, section 11, d'une contenance de 118 m<sup>2</sup> ;</p> <p><b>DE FIXER</b> le prix d'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette acquisition ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG, située 21 rue de la République à MUNSTER 68140, pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>DE VERSER</b> dans le domaine public ladite parcelle ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.</p>	1/03/2019

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><b>Suite</b> : <u>Délibération : Distraction du régime forestier et vente de terrain à Haslach au profit de la société « CH HASLACH »</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PRÉCISER</b> que l'ensemble des frais résultant de la vente seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG située 21 rue de la République à MUNSTER 68140 pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction, et notamment la demande d'autorisation de défrichement.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Acquisition d'une parcelle chemin du kleebach</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'acquisition de la parcelle n° 196, section 11, d'une contenance de 118 m<sup>2</sup> ;</p> <p><b>DE FIXER</b> le prix d'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette acquisition ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER/PRUDHON-REBISCHUNG, située 21 rue de la République à MUNSTER 68140, pour la rédaction de l'acte ;</p> <p><b>DE VERSER</b> dans le domaine public ladite parcelle ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.</p>	1/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>RETRAIT de la délibération du 27 novembre 2018 - Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteurs Fesseneck – Ville – Hammer</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE RETIRER</b> la délibération du conseil municipal : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann &amp; Fils – secteurs Fesseneck – Ville-Hammer, du 27 novembre 2018.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Fesseneck</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'acquisition des parcelles suivantes pour une surface totale de 6 150 m<sup>2</sup> aux Manufactures Hartmann et Fils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Parcelle n°173 section 16 d'une contenance de 529 m<sup>2</sup>,</li> <li>o Parcelle n°181 section 16 d'une contenance de 2 975 m<sup>2</sup>,</li> <li>o Parcelle n°182 section 16 d'une contenance de 2 646 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p><b>D'APPROUVER</b> le prix d'achat de 180 000 € pour les parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16, réparti selon les valeurs vénales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 95 000 € pour les bâtiments en l'état avec une surface estimée à 850 m<sup>2</sup>,</li> <li>o 85 000 € pour les terrains restants estimés nus et libres, sans prise en compte du bâti de la parcelle n°182 considéré comme ruine.</li> </ul> <p><b>D'ACCEPTER</b> la constitution d'une servitude de passage réelle et perpétuelle de réseaux secs et humides existants pour l'entretien et la réparation des conduites existantes, telles que figurant en vert et en bleu sans garantie de l'implantation exacte, sur le plan, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, le tout aux charges et conditions que Monsieur le Maire ou son représentant jugera convenables, à charge des parcelles n°173, n°181 et n°182 section 16 (fonds servant), au profit de la parcelle n°265 section 16, propriété des Manufactures Hartmann et Fils (fonds dominants) ;</p>	1/03/2019

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

<b>DATE DE LA REUNION</b>	<b>OBJET</b>	<b>DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><b>Suite</b> : Délibération : <u>Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Fesseneck</u></p> <p><b>DE PRENDRE</b> en charge les frais de notaires et tous autres frais annexes ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER - PRUDHON-REBISCHUNG, 21, rue de la République à MUNSTER (68140) pour la rédaction de l'acte et les constitutions de servitudes ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et à la constitution des servitudes.</p>	<b>1/03/2019</b>
<b>26 février 2019</b>	<p><u>Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Hammer</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ACCEPTER</b> l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ parcelle n°A/26 section 14 d'une contenance de 1 819 m<sup>2</sup>,</li> <li>○ parcelle n°C/26 section 14 d'une contenance de 725 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p><b>DE CONSTITUER</b> les servitudes de passage, réelles et perpétuelles pour l'accès, à pieds et avec engins, pour la surveillance et la réalisation de tous types de travaux sur le mur-digue et l'itinéraire cyclable, selon le plan, avec, pour le propriétaire du fonds dominant ainsi que les personnes et entreprises mandatées par lui et chargées des travaux, un droit d'accès sur le fonds servant, le tout aux charges et conditions que Monsieur le Maire ou son représentant jugera convenables, à charge des parcelles n°374 et n°B/26 section 14 (fonds servant), au profit de la parcelle n°A/26 section 14 (fonds dominants) ;</p> <p><b>DE PRENDRE</b> en charge les frais de géomètre, de notaires et tous autres frais annexes (clôture...) ;</p> <p><b>DE MANDATER</b> l'étude notariale de Maîtres BINGLER - PRUDHON-REBISCHUNG, 21, rue de la République à MUNSTER (68140) pour la rédaction de l'acte et les constitutions de servitudes ;</p>	<b>1/03/2019</b>

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
26 février 2019	<p><u>Suite : Délibération : Acquisition de parcelles aux Manufactures Hartmann et Fils – Secteur Hammer</u></p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et à la constitution des servitudes.</p>	1/03/2019
26 février 2019	<p><u>Délibération : Abords du Prêlat – Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres pour les études de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché et ses annexes ;</p> <p><b>DE S'ENGAGER</b> à inscrire les crédits de 54 000 € T.T.C. au budget primitif 2019.</p>	1/03/2019
12 mars 2018	<p><u>Informations brèves du Maire</u></p> <p><u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u></p> <p><u>Retour sur le recensement 2019</u></p>	-
12 mars 2018	<p><u>Information : Analyse financière – Budget général - Année 2018</u></p>	-
12 mars 2018	<p><u>Délibération : Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2018</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'ÉLIRE</b> Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour le vote portant sur le compte administratif 2018.</p>	19/03/2019
12 mars 2018	<p><u>Délibération : Compte administratif 2018</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte administratif 2018 de la Ville de MUNSTER dont la balance figure aux pages 6 et 7 de l'<b>annexe 2 – Compte administratif 2018 de la Ville de MUNSTER.</b></p>	19/03/2019

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
12 mars 2018	<p><u>Délibération : Compte de gestion 2018 - Ville de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le compte de gestion 2018 de la Ville de MUNSTER.</p>	19/03/2019																												
12 mars 2018	<p><u>Délibération : Affectation du résultat 2018 – Ville de MUNSTER</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>D'AFPECTER</b> le résultat de fonctionnement comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="268 813 1353 1487"> <thead> <tr> <th></th> <th align="right">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>POUR MEMOIRE</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td align="right">10 000,00</td> </tr> <tr> <td><b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td align="right">680 788,59</td> </tr> <tr> <td><b>EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2018</b></td> <td align="right"><b>690 788,59</b></td> </tr> <tr> <td><b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td align="right">91 324,68</td> </tr> <tr> <td><b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td align="right">579 463,91</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</td> <td align="right">20 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	<b>POUR MEMOIRE</b>		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>		Excédent	680 788,59	<b>EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2018</b>	<b>690 788,59</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>		<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser	91 324,68	<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	579 463,91	- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00	19/03/2019
	Montants																													
<b>POUR MEMOIRE</b>																														
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00																													
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>																														
Excédent	680 788,59																													
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2018</b>	<b>690 788,59</b>																													
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>																														
<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>																														
- à l'apurement du déficit d'investissement																														
- aux réserves réglementées																														
- à l'exécution des restes à réaliser	91 324,68																													
<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>																														
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	579 463,91																													
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00																													
12 mars 2018	<u>Débat d'orientations budgétaires de 2019</u>	19/03/2019																												

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																								
12 mars 2018		19/03/2019																								
<p><u>Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices cultuels et au cimetière – Année 2019</u></p>																										
<p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p>																										
<p><b>D'APPROUVER</b> la participation 2019 aux frais d'investissement des édifices cultuels et du cimetière comme suit :</p>																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="204 609 507 689">COMMUNES</th> <th data-bbox="512 609 810 689">EDIFICES CULTUELS</th> <th data-bbox="815 609 1059 689">CIMETIERE</th> <th data-bbox="1064 609 1385 689">TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="204 696 507 734">ESCHBACH-AU-VAL</td> <td data-bbox="512 696 810 734">873,00</td> <td data-bbox="815 696 1059 734">1 003,00</td> <td data-bbox="1064 696 1385 734"><b>1 876,00</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 741 507 779">HOHROD</td> <td data-bbox="512 741 810 779">1 090,00</td> <td data-bbox="815 741 1059 779">898,00</td> <td data-bbox="1064 741 1385 779"><b>1 988,00</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 786 507 824">LUTTENBACH</td> <td data-bbox="512 786 810 824">1 177,00</td> <td data-bbox="815 786 1059 824">2 018,00</td> <td data-bbox="1064 786 1385 824"><b>3 195,00</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 831 507 869">MUNSTER</td> <td data-bbox="512 831 810 869">14 906,00</td> <td data-bbox="815 831 1059 869">12 612,00</td> <td data-bbox="1064 831 1385 869"><b>27 518,00</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 875 507 936"><b>TOTAUX</b></td> <td data-bbox="512 875 810 936"><b>18 046,00</b></td> <td data-bbox="815 875 1059 936"><b>16 531,00</b></td> <td data-bbox="1064 875 1385 936"><b>34 577,00</b></td> </tr> </tbody> </table>			COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL	ESCHBACH-AU-VAL	873,00	1 003,00	<b>1 876,00</b>	HOHROD	1 090,00	898,00	<b>1 988,00</b>	LUTTENBACH	1 177,00	2 018,00	<b>3 195,00</b>	MUNSTER	14 906,00	12 612,00	<b>27 518,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>18 046,00</b>	<b>16 531,00</b>	<b>34 577,00</b>
COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL																							
ESCHBACH-AU-VAL	873,00	1 003,00	<b>1 876,00</b>																							
HOHROD	1 090,00	898,00	<b>1 988,00</b>																							
LUTTENBACH	1 177,00	2 018,00	<b>3 195,00</b>																							
MUNSTER	14 906,00	12 612,00	<b>27 518,00</b>																							
<b>TOTAUX</b>	<b>18 046,00</b>	<b>16 531,00</b>	<b>34 577,00</b>																							
12 mars 2018	<p><u>Délibération : Avenant n°1 du marché n°18.010 concernant les travaux de renouvellement et d'amélioration d'éclairage public</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE PASSER</b> l'avenant n°1 d'un montant de 3 200,00 € H.T. du marché n°18.010 de renouvellement et d'amélioration d'éclairage public ;</p> <p><b>D'ABONDER</b> les crédits de 4 000 € au budget primitif de 2019 ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.</p>	19/03/2019																								

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 mars 2018	<p>Délibération complémentaire : Vente de la parcelle rue <u>Kern</u></p> <p>Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :</p> <p><b>DE CONCÉDER</b> que cet acte de vente lui est inopposable comme ayant été régularisé_au-delà du terme extinctif de la délibération initiale, et afin de régulariser la situation ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire à reconnaître cette inopposabilité ;</p> <p><b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire à ratifier l'acte de vente notarié du 12 novembre 2018 signé par lui au-delà des pouvoirs que lui conférait la délibération du 10 juillet 2018 ;</p> <p><b>DE DONNER</b> pouvoir à Monsieur le Maire de faire dresser par l'étude notariale de MUNSTER et de régulariser un « acte à la suite » dudit acte de vente ayant pour objet de constater cette ratification par délibération de ce jour, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.</p>	19/03/2019

## ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
07/01/2019	Arrêté de circulation et de stationnement Grand'rue le lundi 14 janvier 2019.
07/01/2019	Arrêté de circulation route de Haslach du 14 au 25 janvier 2019.
14/01/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le samedi 2 février à l'occasion du « concert d'hiver » à la salle des Fêtes par l'association « La Grégoria ».
15/01/2019	Arrêté de circulation route de Haslach du 04 au 15 février 2019.
18/01/2019	Arrêté autorisant l'ouverture au public du foyer Emmaüs (ERP)
22/01/2019	Arrêté modificatif de l'arrêté de circulation n°18/2018
28/01/2019	Arrêté de circulation rue du pont – chemin du Fesseneck du 29 au 31 janvier 2019
31/01/2019	Arrêté de circulation rue du Chemin de Fer du 01 au 04 février 2019
04/02/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le samedi 9 février à l'occasion d'un « Bal Folk » à la salle des Fêtes par l'association « Stop Fessenheim ».
05/02/2019	Arrêté de circulation chemin du Moenchberg le mercredi 06 février 2019
05/02/2019	Arrêté de circulation rue du Chemin de Fer du 08 au 11 février 2019
06/02/2019	Arrêté du permis de détention d'un chien de 2ème catégorie. MULLER Serge
07/02/2019	Ouverture exceptionnelle jusqu'à 4 heures à l'occasion d'un banquet de mariage du 16 au 17 février à l'ABBAYE d'Anny.
11/02/2019	Arrêté de circulation route de Haslach du 18 au 28 février 2019
12/02/2019	Arrêté de circulation et de stationnement rue du Tilleul le jeudi 14 février 2019
12/02/2019	Arrêté de circulation et de stationnement rue des Potiers le jeudi 14 février 2019
12/02/2019	Arrêté de circulation et de stationnement rue de la République le jeudi 14 février 2019
14/02/2019	Arrêté de circulation rue Martin Hilti du 18 au 22 février 2019
14/02/2019	Arrêté de circulation rue Saint Grégoire du 19 février au 01 mars 2019
22/02/2019	Arrêté de circulation concernant le défilé (Grand'rue - Rue St Grégoire) du Carnaval des enfants le samedi 2 mars 2019.
25/02/2019	Arrêté de circulation route de Haslach du 11 au 22 Mars 2019
25/02/2019	Arrêté de circulation rue du chemin de Fer sur le tronçon situé du n°4 au n°7 du 26 février au 08 mars 2019
26/02/2019	Arrêté de circulation rue des Cèdres au droit des n°6 et n°8 du 28 février au 08 mars 2019
26/02/2019	Arrêté de circulation et stationnement rue Cité de l'île du 28 février au 29 mars 2019
26/02/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le vendredi 22 mars à l'occasion de la représentation d'une opérette « Les oreilles de Midas » à l'espace culturel St Grégoire par l'association Offenbachiades.
28/02/2019	Arrêté de circulation et de stationnement rue de Luttenbach et rue du Tribunal du 04 mars 30 avril 2019
28/02/2019	Arrêté de circulation chemin du Kleebach au droit du n°1 du 28/02 13h30 au lundi 04 mars inclus
28/02/2019	Arrêté de circulation rue Albert Schweitzer du 01 au 08 mars 2019
28/02/2019	Arrêté de circulation chemin du Bretzel le 05 mars 2019
01/03/2019	Arrêté de circulation rue des Corbeaux du 11 au 15 mars 2019
04/03/2019	Arrêté de circulation rue du Docteur Heid le 12 mars 2019

## ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
04/03/2019	Arrêté de circulation rue des Châtaigniers et chemin du Moenchberg du 05 au 12 mars 2019
06/03/2019	Arrêté de circulation piste cyclable à l'arrière de la zone industrielle du 07 au 29 mars 2019
08/03/2019	Arrêté de circulation chemin du Bretzel le 14 mars 2019
08/03/2019	Arrêté de circulation rue des Cèdres au droit des n°6 et n°8 du 13 au 22 mars 2019
08/03/2019	Arrêté de circulation rue des Artisans du 12 au 13 mars 2019
08/03/2019	Arrêté de circulation chemin du Moenchberg du 12 au 13 mars 2019
08/03/2019	Arrêté de circulation chemin du Kleebach du 13 au 14 mars 2019 inclus
08/03/2019	Arrêté de circulation rue Docteur Heid du 08 au 12 avril 2019 inclus
08/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le lundi 11 mars à l'occasion du Bal des Citoyens par « l'Amicale du Personnel de la Ville de Munster » à la salle des Fêtes.
12/03/2019	Arrêté de délégation de signature et de fonction du 19 au 26/03 à Mme Monique MARTIN
14/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le samedi 30 et dimanche 31 mars à l'occasion du Marché des Potiers à la salle des Fêtes par le « Lions Club Munster ».
14/03/2019	Arrêté de circulation chemin du Bretzel le 15 mars 2019 inclus
15/03/2019	Réglementant la circulation et le stationnement des rues Place du marché, Saint Grégoire, Sébastopol, Dôme, Presbytère, Didio, lors des travaux de sécurisation des nids de cigognes, et rue Saint Léger, rue Alfred Hartmann, rue de l'Eglise, (tronçon entre la rue Saint Léger et la RD417), rue Robi Wetzel, rue de la Mairie, Grand'rue (RD417) pour l'entretien des toitures de bâtiments communaux et privés du 18 au 22 mars 2019
18/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le jeudi 21 mars à l'occasion par l'Association « Coup de Pouce » à la salle des Fêtes.
18/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le samedi 13 avril à l'occasion d'un Loto par le « Kiwanis Club de la Vallée de Munster » à la salle des Fêtes.
19/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le dimanche 24 mars à l'occasion d'un concert solidaire par le « Vallée de Munster en Transition » à la salle de la Laub.
20/03/2019	Arrêté de stationnement place du 11 Novembre du 21 mars au 27 septembre 2019
20/03/2019	Arrêté de circulation rue Martin Hilti du 01 au 05 avril 2019
22/03/2019	Règlementant la circulation et le stationnement rue du D. Heid, rue Frédéric Hartmann et rue Koechlin du lundi 25 au vendredi 29 mars 2019
26/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le dimanche 7 avril à l'occasion d'un « Festival des Jeux en Bois » au Cossec par la Brasserie du Marcaire.
26/03/2019	Maintien d'ouverture au public du lycée Kirschleger (ERP)
28/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le dimanche 28 avril à l'occasion de la « Coupe d'Alsace de Poker » à la salle de la Laub par le Poker Club du Vignoble
29/03/2019	Autorisation d'exploiter une licence de débit de boissons temporaire le dimanche 14 avril à l'occasion du « Tournoi de la Vallée » au Cossec par le VBCVM (Volley Ball Club du Val de Munster)

